

ARRETE MUNICIPAL DU 8 JUN 2026

**CELLULE V AND B
17 RUE DU MONT JOIE
AUTORISATION D'OUVERTURE**

- Le Maire de Saint Martin Boulogne,
- Vu le Code des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111.8., R111.19.9, R123.2,
- Vu les règles relatives à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public,
- Vu l'autorisation de travaux n° 062 758 26 00005 délivrée le 26 mai 2026,
- Vu la visite avant ouverture du 08 juin 2026,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le magasin dénommé « V AND B » (cellule du bâtiment SCI la prairie) situé 17 rue du Mont Joie à Saint Martin Boulogne exploité par M. CHOCHOIS Vincent est autorisé à ouvrir au public à compter du 8 juin 2026. L'établissement est classé en catégorie 5 et de type MNR, conformément à la réglementation en vigueur

ARTICLE 2 : Toute modification au projet initial devra faire l'objet d'un examen par les Commissions de Sécurité et d'Accessibilité,

ARTICLE 3 : Le preneur devra, pendant l'exploitation, veiller au respect des obligations de la présente décision. Il est informé qu'en dehors des visites périodiques de contrôle, il peut être procédé à des contrôles inopinés à l'effet de vérifier le parfait respect des règles générales de sécurité,

ARTICLE 4 :

- Le présent arrêté est notifié au chef de l'établissement
- L'ampliation du présent arrêté est adressée, chacun pour ce qui le concerne :
- Au Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne s/mer
- Au Commissaire de Police de Boulogne s/mer
- A la Police Municipale de Saint-Martin-Boulogne

Saint-Martin-Boulogne, le 8 juin 2026



**Pour le Maire et par délégation
Guillaume SAVEANT
Adjoint à la Sécurité
Mairie de Saint Martin Boulogne**